



**Direction Départementale de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations de l'Allier**

Délégué Départemental à la Vie Associative

✕ ✕ ✕ ✕

**ENQUÊTE 2011
ÉTAT DES LIEUX, ATTENTES ET BESOINS
DE LA VIE ASSOCIATIVE**

**RESULTATS
ANALYSE
ET
PROPOSITIONS**

Sommaire

| | | |
|---------------------------|---|-----------------|
| Introduction | p | 5 |
| I. Objectifs de l'enquête | p | 6 |
| II. Champs d'application | p | 6 |
| III. Résultats d'ensemble | p | 8 |
| IV. Analyse | p | 9 |
| V. Les conséquences | p | 29 |
| VI. Propositions | p | 30 |
| Conclusion | p | 32 |
| | | |
| Annexes (sommaire) | p | 33 |
| Glossaire | p | 35 |
| Annexes 1 à 6 | p | 37 et suivantes |

Introduction :

Le département de l'Allier compte un peu plus de 7 000 associations en activité, soit une estimation d'environ 60 000 bénévoles en 2010.

L'étude conduite à la demande du Délégué départemental à la vie associative de l'Allier (D.D.V.A.) fin 2010 sur le panorama de la vie associative¹, fait ressortir que sur cette base d'estimation, on peut distinguer une moyenne de 7 à 8 bénévoles par association, soit environ un peu plus de 33 000 bénévoles qui interviennent au moins une fois par semaine.

Il se crée près de 340 associations en moyenne chaque année, et environ 80 disparaissent officiellement (dissolutions déclarées). Le solde est positif, la dynamique associative est encore présente.

Près de 800 associations emploient des salariés, ce qui a permis de créer près de 9 000 emplois en 10 ans (soit 11% du secteur privé) des emplois qui restent sur le territoire puisque attachés à la vie associative locale. Ce secteur associatif créatif d'emploi pèse 141 millions d'€ en équivalent masse salariale (soit 7.9% du secteur privé).

Pourtant le secteur associatif connaît lui aussi des difficultés dues aux différentes crises évoquées au plan national, ainsi que des craintes liées aux différents transferts de compétences de l'État vers les différentes collectivités, avec un constat de baisse des moyens en ce qui concerne les aides directes ou indirectes qui lui était apporté.

Dans le département de l'Allier, la ruralité importante et l'inégalité des territoires (répartition des bassins de vie), font que les responsables associatifs se sentent, pour certains, isolés et en perte de volontaires pour prendre les relais de gestion, d'animation, et en demande d'aide à la fois technique comme de formations adaptées aux nouvelles évolutions de la société et des administrations (responsabilité juridique, dossiers administratifs, compréhension et retombées de la Réforme générale des politiques publiques - RGPP, ...).

Afin de mieux évaluer les difficultés réelles, les attentes, les besoins, et de mettre en œuvre des réponses et une stratégie d'action concertée entre les différents partenaires qui interviennent auprès du tissu associatif, une enquête a été lancée au premier trimestre 2011, qui complètera l'état des lieux général susmentionné.

Une rencontre associations, élus, collectivités, État, a aussi été mise en place le 14 mai 2011, sous la forme d'un colloque avec 4 ateliers, permettant d'échanger sur l'ensemble des problématiques qui vont être abordées dans ce document d'analyse et de synthèse.

¹ Panorama de la vie associative dans l'Allier-Nov 2010-Commande DDCSPP à « Recherches et solidarités », complétée par l'étude menée par le DDVA.

I. Objectifs de l'enquête :

- ✚ Le premier objectif est d'avoir une photographie du tissu associatif dans sa diversité des différents champs d'intervention, afin de ne pas s'en tenir à une enquête quantitative, qui certes apporte déjà un éclairage sur le nombre d'associations, les champs d'intervention, les emplois créés, mais n'analyse pas les situations mentionnées, ni les problématiques rencontrées ;
- ✚ En deuxième lieu, mieux appréhender le fonctionnement en nombre de bénévoles, de régularité des volontaires, de moyens de fonctionnement, de budget et surtout des difficultés éventuelles rencontrées pour dynamiser l'association et renouveler ses cadres, voire se professionnaliser pour certaines ;
- ✚ Autre point essentiel, les besoins exprimés, pas seulement en termes de finances, mais aussi en moyens techniques, matériels, humains ou simplement en conseils. Un point approfondi, la nécessité (ou non) de se former, la connaissance des dispositifs et structures qui existent, la motivation aussi bien pour proposer, mettre en œuvre un projet, des formations, que pour les bénévoles à s'y inscrire et y participer ;
- ✚ Enfin, la connaissance des dispositifs et structures d'aide à l'information des bénévoles, à l'accompagnement, la clarification du « qui est qui et qui fait quoi », la communication et l'importance des relations partenariales, fédérales, État, collectivités ;
- ✚ L'ensemble de ces objectifs devant permettre de sensibiliser l'ensemble des partenaires et intervenants en direction de la vie associative, afin de mettre en œuvre une / des réponse(s) aux attentes, de mieux mutualiser les moyens existants, et d'élaborer des axes de travail à court et moyen terme (2011/2012 – 2012/2015) en fonction des partenariats possibles et des moyens à mutualiser.

II. Champs d'application :

- L'étude a été menée sur l'ensemble du département, avec une diffusion large auprès des associations en milieu rural, urbain rural et sur les trois grands pôles que sont les communautés d'agglomération.
- L'ensemble des champs d'intervention des associations a été couvert :
 - Culturel, social, sportif, loisirs, jeunesse éducation populaire, santé, pluriactivité, éducation, formation, et une rubrique autre éventuelle (voir analyse).

- La diffusion s'est effectuée essentiellement par courriel, dans une logique à la fois de développement durable et d'économie de temps et de coûts pour les bénévoles. Des envois papier ont toutefois été faits à la demande de structures ne disposant pas d'ordinateur ou d'adresse courriel (moins de 20).
- Concernant la diffusion auprès des comités départementaux sportifs, il leur a été demandé d'assurer le relais vers les clubs de leur discipline afin d'être à jour des adresses courriel, par contre la réception des réponses était assurée directement par le DDVA afin de ne pas surcharger les bénévoles des comités.
- L'envoi a concerné près de 500 associations de tous champs afin d'obtenir une carte des résultats les plus fiables pour l'analyse sur le département ;
- Le taux de réponse est de 31.40 %, ce qui montre un intérêt marqué des bénévoles au regard de cette enquête de situation et surtout, comme il a été constaté lors du colloque sur la vie associative, en ce qui concerne les réponses qui pourront être apportées à leurs interrogations et problématiques.

➤ Thèmes du questionnaire :

- . Le bénévolat ;
- . Le fonctionnement associatif ;
- . La formation des bénévoles ;
- . Les relations partenariales ;
- . La communication ;
- . Champ associatif (comprenant ancienneté et budget).

➤ Diffusion des résultats et suites données :

- . Ensemble des associations ayant répondu au questionnaire ;
- . Réseaux associatifs (collectifs, comités, groupements, ...) ;
- . Listing de contact des associations agréées et/ou enregistrées ;
- . Partenaires institutionnels (Conseil général, association des maires, présidents des EPCI², CAF et MSA ainsi que les membres de la MAIA, parlementaires du département, direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et DJEPVA dans le cadre de l'année Européenne du bénévolat et du volontariat).

² Glossaire des termes utilisés en annexe.

- . Proposition de rencontre des partenaires afin d'évaluer ensemble les besoins prioritaires et de mesurer les réponses qui pourraient y être apportées dans un délai à définir ;
- . Information des résultats de cette étude à la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (Secrétariat d'État) dans le cadre du suivi de la vie associative au plan national, ainsi que dans les bilans des actions mises en œuvre pour l'année Européenne du bénévolat et du volontariat ;
- . Définition d'axes d'intervention pour l'exercice 2012 ainsi que de perspectives de soutien et de travail (orientations stratégiques) à évaluer dans le court et moyen terme (de 2012 à 2015).

III. Résultats d'ensemble :

- ≈ Un premier constat permet d'affirmer le fort intérêt des responsables d'associations pour cette enquête, qui faisait suite à l'étude menée en 2010 concernant « l'état des lieux global de la vie associative sur le département » ;
- ≈ En effet près de 32% de réponses au questionnaire et un taux plus que raisonnable pour permettre une analyse fine et transférable à l'ensemble du département et surtout aux différents secteurs associatifs, vu l'ensemble des champs couverts par les réponses (cf. infra) ;
- ≈ Un deuxième constat, qui découle de cette enquête, est la participation représentative des différents champs associatifs et en nombre conséquent, au colloque sur « le bénévolat, le volontariat et la vie associative », qui s'est tenu le 14 mai à Moulins, où les 4 ateliers ont permis de dégager les problématiques générales abordées dans cette étude et surtout de noter les attentes et d'en dégager les orientations à venir ;
- ≈ Concernant la partie « fonctionnement associatif », les réponses permettent d'évaluer, entre autres, l'âge moyen des associations, leur budget général de fonctionnement, les emplois créés, mais aussi l'effort envers la parité hommes femmes, dans les conseils d'administration ainsi que les difficultés rencontrées pour le renouvellement des instances dirigeantes ;

- ≈ Le constat d'un vieillissement du tissu associatif et de ces cadres et des « grandes » difficultés à les renouveler, montre l'urgence de regrouper les forces et moyens des différents partenaires, en direction de nouveaux bénévoles, jeunes en particulier, et d'apporter des formations nécessaires à une bonne connaissance de la gestion de la vie associative ;
- ≈ Les attentes ne sont pas, comme analysé ci-dessous, uniquement financières, mais aussi bien d'aide technique, matérielle, humaine, de formations et/ou conseils, et cela peut se faire avec l'existant sur le terrain comme avec les capacités à mobiliser, sans dépenses supplémentaires, des partenaires intervenant dans le fonctionnement et l'aide à la vie associative ;
- ≈ Enfin, la demande du « qui est qui et qui fait quoi » est assez générale, dans un contexte de millefeuille d'intervenants, de structures relais ou labellisées, de sites internet et de référents plus ou moins officiels et identifiés. Ce point mérite d'être approfondi dans l'analyse à suivre.

IV. Analyse :

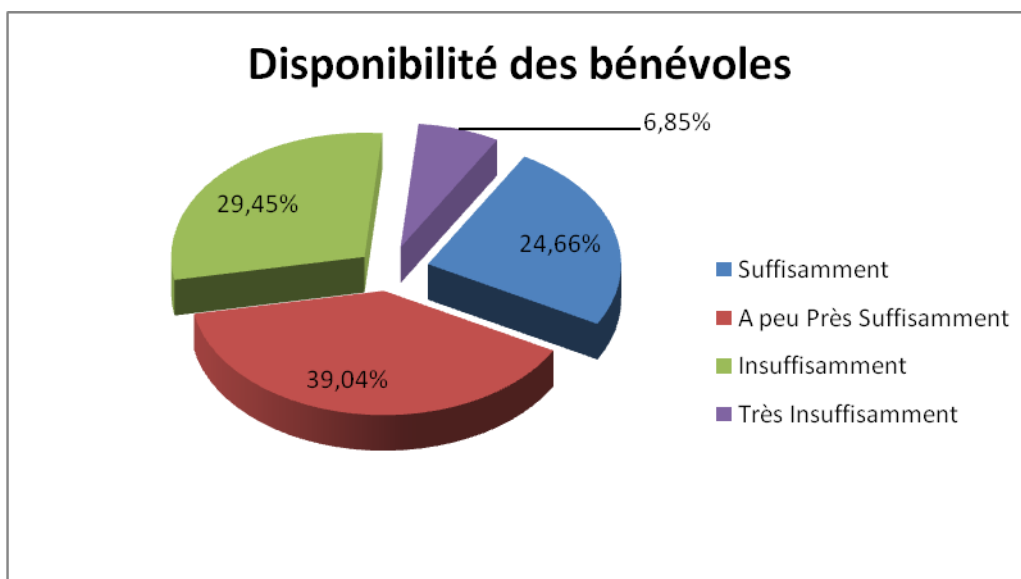
1. Situation du bénévolat :

Le fonctionnement associatif repose en majeure partie sur l'action et l'implication des bénévoles, adhérents ou non de l'association.

Les adhérents payant le plus souvent une cotisation, comprenant éventuellement (pour les associations affiliées à un réseau ou un comité ou une fédération), l'adhésion à une instance supérieure régionale et/ou nationale, une assurance, voire des options supplémentaires, le bénévole ponctuel lui, faisant acte d'une action désintéressée, sans adhérer à la structure, mais en lui apportant son concours selon les besoins exprimés par cette dernière et en fonction de sa disponibilité.

Ne sera pas abordé dans l'étude la participation des volontaires (en divers contrats) qui par essence ne sont pas des bénévoles au sens strict du terme et étant régis par des textes spécifiques permettant de percevoir une indemnité, ce que ne permet pas le bénévolat.

La majorité des associations estiment disposer de suffisamment de bénévoles pour leur fonctionnement (≈ 25%) ou à peu près suffisamment (≈ 39%), soit un total de près de 64% de satisfaction, ce qui tend à penser qu'il y a suffisamment de volontaires sur le département, pour aider en tant que de besoin la vie associative, lorsque les structures font appels à eux dans des situations précises détaillées ci-après.

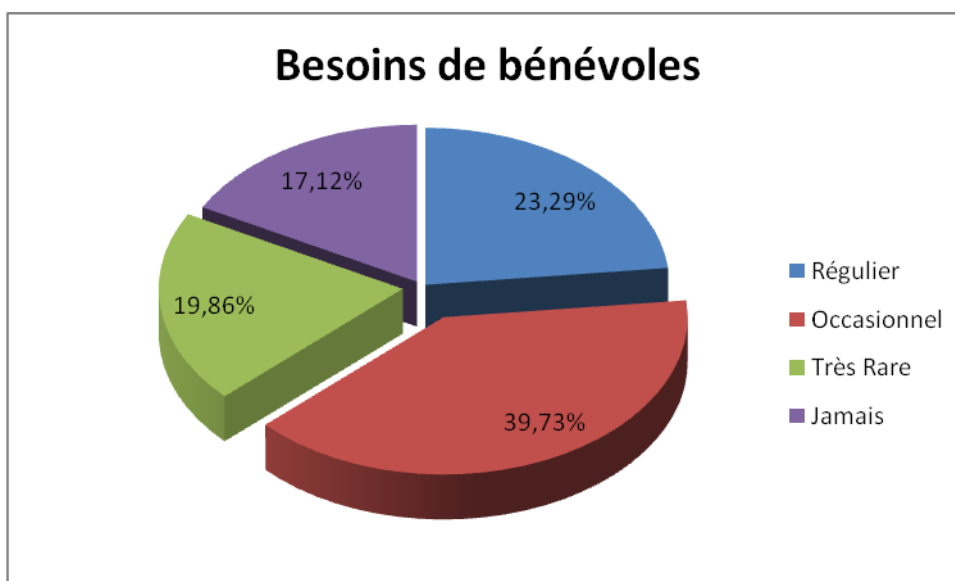


Le plus fort taux de réponses concernant l'insuffisance de disponibilité des bénévoles, venant majoritairement des associations du champ sportif, surtout lors d'évènements qui nécessitent la présence forte et cependant ponctuelle, de personnes non adhérentes pour un « coup de main » à la mise en œuvre de l'action.

Le champ culturel mentionne aussi ce manque, mais dans une moindre importance, car souvent le bénévole se voit gratifié de la gratuité à la manifestation, ce qui encourage la participation.

Des besoins à quelle fréquence :

Plutôt de manière occasionnelle (≈ 40%) contre un peu plus de 23% régulièrement.

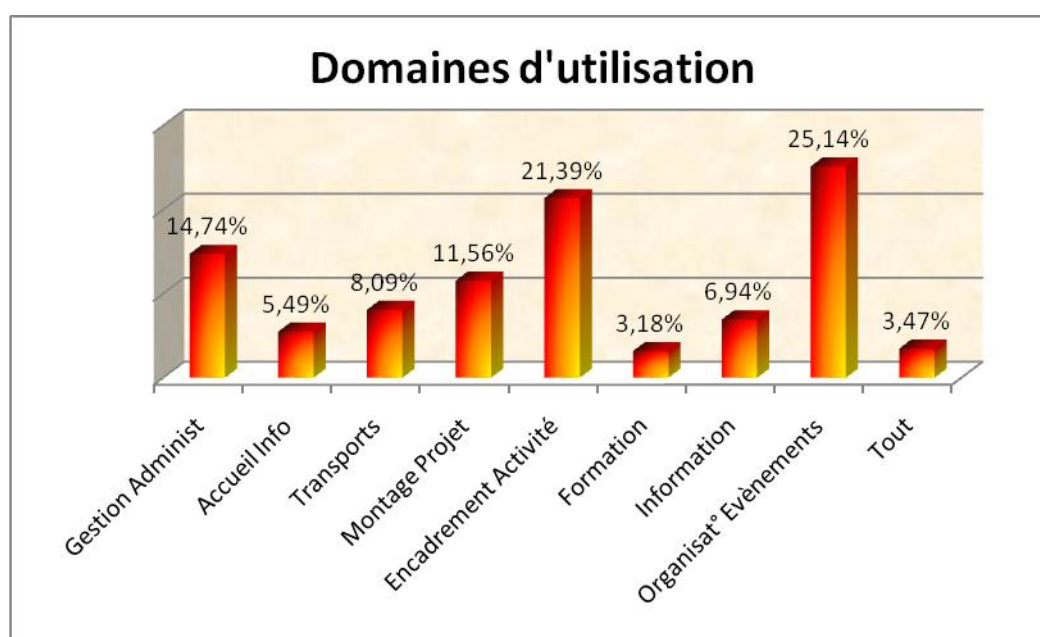


37% font très rarement ou jamais appel à des bénévoles hors leurs adhérents.

Des bénévoles pour quels besoins :

Principalement pour l'organisation d'évènements (25%) et l'encadrement d'activités (21%), ce qui démontre dans les différents champs, les besoins ponctuels liés à l'évènementiel, en sachant que l'encadrement d'activités ressort en particulier des domaines sportifs et de loisirs, où des réglementations en place obligent les organisateurs à s'entourer de personnel (qui peut être bénévole) comme de cadres qualifiés.

Pour l'organisation d'évènements, les réponses proviennent de la plupart des champs associatifs, avec une pointe des réponses de la part d'associations humanitaires ou caritatives dans des périodes ciblées, ou d'associations culturelles en ce qui concerne les temps forts d'une manifestation publique.



D'autres besoins de moindre importance ressortent, 14.74% en ce qui concerne l'aide à la gestion et l'administration (souvent liée dans les réponses à la mise en place d'un évènement ou d'une activité) et 11.56% pour l'aide au montage de projet (là encore les réponses montrent un besoin lors de la mise en place d'un évènement ou d'une manifestation), mais aussi un besoin exprimé (que l'on retrouvera plus avant dans l'étude), lors du montage de projets et en particulier pour le dépôt des dossiers de demandes de subventions.

L'appel aux bénévoles pour le transport (8%), ressort principalement du domaine sportif (déplacement sur les rencontres et/ou compétitions), quant à l'accueil et l'information (≈ 5.5%), il semblerait que le besoin soit lié aux journées portes ouvertes, au redémarrage des associations fonctionnant en année scolaire (septembre) pour se faire connaître et pour l'accueil et l'inscription des nouveaux adhérents, ou à la participation à des stands lors de manifestations organisées par des collectivités.

Enfin, point intéressant à analyser plus loin lors de la rubrique formation, il n'est fait appel qu'à environ 3% des bénévoles pour intervenir dans des formations, ce qui permet d'en déduire que les responsables s'appuient plus sur des professionnels ou des adhérents qualifiés qu'ils connaissent ou qui sont référencés comme formateurs.

L'équipement informatique :

Les associations disposent à 65.07% d'un ordinateur n'appartenant pas à un membre, mais bien à la structure, et à 55.48% d'un abonnement à internet.

On peut en déduire inversement qu'il reste encore 35% de structures non équipées, mais ce pourcentage se réduit fortement car dans la rubrique communication (voir in fine), plus de 66% font de la recherche sur internet, dont environ 33% de ceux ayant mentionné ne pas disposer d'un ordinateur. On peut en déduire que certains membres de l'association utilisent leur outil personnel au profit de la structure (comme pour l'accès à internet), ou utilisent un réseau existant (maison des associations, CRIB, PIJ, ligue, CDOS, fédération, ...).

La question induite est liée aux besoins générés par la généralisation des dossiers dématérialisés, par les sites internet à consulter (soit du réseau, soit pour une réponse à des interrogations précises), ainsi qu'aux courriels qui sont devenus le moyen courant d'échanger, donc à la nécessité d'avoir une « e-boîte aux lettres » et un accès à un fournisseur d'accès internet (FAI).

La majorité des réponses mentionnant le non abonnement à internet vient de petites structures dont le budget annuel de fonctionnement est inférieur à 5 000 €. Se pose alors la question soit de l'utilité de l'équipement, soit de la mutualisation ou de l'accès à des points permettant de se connecter, si l'on choisit, par exemple, d'ouvrir une messagerie gratuite auprès d'un fournisseur sans abonnement.

Même interrogation si la structure a besoin d'utiliser les outils informatiques pour le fonctionnement « administratif », les logiciels de bureautique en particulier, même gratuits, il faut le support ordinateur pour travailler avec. D'où à étudier l'importance de la mutualisation, des réseaux, des structures d'accueil possible (surtout en milieu rural isolé).

2. Le fonctionnement associatif :

La « démocratie » associative fonctionne très bien avec 100% des associations mentionnant qu'ils organisent au moins une assemblée générale par an, environ 18% en organisent deux (hors assemblée extraordinaire).

Un peu plus de 22% mentionnent cependant une participation très faible des adhérents.

Concernant le fonctionnement du conseil d'administration, organe décisionnel de l'association, 4% environ des structures mentionnent une « fusion » CA et bureau au vu de la taille de la structure (moins de 20 et moins de 50 adhérents pour partie).

La réunion du CA est régulière dans plus de 80% des associations (au moins une par mois à une par trimestre), très peu de structures (souvent les plus petites) ne se réunissent qu'une fois avant l'AG, pour sa préparation en général.

Fréquence CA

| | |
|-----------------------|---------|
| Plusieurs/Mois | 0,68% |
| 1/Mois | 26,71% |
| 1/Trimestre | 44,52% |
| 1/Semestre | 19,18% |
| 1/AG | 6,16% |
| Non Réponse | 2,74% |
| | 100,00% |

Les cadres bénévoles ont conscience de leur responsabilité administrative et de la nécessité de se concerter, mais comme nous le verrons plus loin, il leur manque parfois des compétences techniques et juridiques pour prendre des décisions quant-à l'orientation du projet, la mise en place d'actions ou le règlement de conflits.

Nous noterons toutefois que dans un peu plus de 14% des associations de grande importance (plus de 150 adhérents) et disposant de salariés, le CA se réunit au moins une fois à plusieurs fois par mois. Dans les structures du secteur social, ces réunions ont un caractère « quasi obligatoires » et participent à la vie décisionnelle permanente de l'association, qui fonctionne ici comme une entreprise.

Le volume d'adhérents :

Les réponses reçues l'ont été d'associations ayant de 11 adhérents (la plus petite à s'être exprimée) à 900 adhérents (association disposant de plusieurs salariés), à l'exception de deux structures départementales regroupant directement ses adhérents (1 700 pour l'une et 4 600 pour l'autre, une fédération départementale).

Cela représente au total 40 677 adhérents pour l'ensemble des associations ayant répondu au questionnaire. Statistiquement on pourrait dire une moyenne de 59 adhérents par associations dans l'Allier, chiffre non significatif bien sur, mais qui permet une comparaison avec la moyenne régionale et nationale, cette moyenne étant inférieure de plusieurs points aux autres départements d'Auvergne et au national, du fait que les associations du département sont en général plus petites et, nous le verrons plus loin, moins bien structurées.

Le caractère rural du département en est une conséquence, mais pas seulement. Les associations sont en général peu structurées ou regroupées, et dans des lieux géographiques un peu plus isolés, il n'y a pas de recentrage des activités sur une structure fédérative, mais une dispersion en fonction des activités souhaitées.

Peu de communes disposent d'un « foyer » d'animation polyvalent, d'une association multidisciplinaire regroupant moyens et activités, voire pour les plus importantes d'une aide par l'installation d'un « Office culturel, sportif ou de jeunesse », ce qui permet parfois un bon coup de pouce au maintien et au développement de la vie associative.

Les actions de ce type le sont sur des secteurs limités, principalement par les Centres sociaux ruraux, les fédérations d'éducation populaire étant très peu présentes sur le département et côté sportif il n'y a que très peu d'initiatives visant à regrouper les « forces » sur un territoire donné, les comités se contentant souvent de fédérer les clubs. Stratégie du nombre plutôt que de l'efficacité sur les territoires.

Les priorités, le renouvellement et la parité :

Les responsables associatifs se fixent généralement des priorités pour la conduite du projet associatif et surtout en direction des bénévoles qui composent l'association.

Dans les réponses sur ce point, deux priorités se dégagent principalement :

- Associer les bénévoles au projet : 51.37%
- Les fidéliser à l'association : 45.89%

Viennent ensuite « encourager les jeunes à prendre des responsabilités » et « former les bénévoles » pour respectivement 30% et 22% des réponses. Le total dépassant 100% puisque c'est une question classée par choix unique ou multiple.

L'intérêt premier est l'importance de garder les bénévoles et de développer la structure, en associant les adhérents à la vie associative et en les fidélisant par la participation aux activités, au fonctionnement et au projet.

Cependant, en recoupant ces réponses avec celles sur les difficultés rencontrées et les objectifs au regard de la formation, nous constatons un manque d'implication régulier, un constat pour une grande partie du mouvement associatif, d'une adhésion « consommation » plus que participative (en particulier dans les domaines sportifs et des loisirs), ainsi que dans l'implication des instances dirigeantes (voir infra).

Le renouvellement des cadres dirigeants s'effectue dans près de 48% tous les deux à trois ans, sauf pour les comités départementaux sportifs tous les 4 ans (règle des années olympiques), et pour 19% des associations, tous les ans. Moins de 1% des réponses mentionnent des renouvellements au-delà de 4 ans, généralement cela concerne des structures en sommeil ou qui fonctionnent épisodiquement, ou quelques problèmes internes de blocage qui sont mentionnés.

Par contre, 78.77% des associations mentionnent des difficultés de renouvellement des dirigeants, avec pour raison quasi-unique, 87.18%, le manque de volontaires pour s'engager.

| Raisons | |
|------------------------------|---------|
| Manque volontaires | 87,18% |
| Blocage dirigeants | 2,56% |
| Statuts contraignants | 1,71% |
| Autres (précisez) | 5,13% |
| Non Réponse | 3,42% |
| | 100,00% |

Les autres raisons mentionnées restent insignifiantes, mais il est quand même intéressant d'observer que 2.56% des structures constatent des blocages dus aux dirigeants et dans les 5.13% autres, les principales raisons mentionnées sont :

- 3.10% un cumul des raisons 1 et 2 ;
- 2% manque de disponibilité et/ou de temps.

Concernant la parité hommes – femmes dans les conseils d'administration, une surprise dans les résultats au regard des comparaisons possibles sur le département avec la gestion des collectivités.

En effet 45.21% des associations ont la parité, contre 54.79% qui ne l'ont pas dont parmi ces dernières 11% environ qui précisent une majorité de femmes (champs culturel, social et des loisirs). Le champ sportif quant-à lui est assez exemplaire du côté des comités départementaux qui, peut-on penser, suivent les demandes des différents ministères d'ouvrir les instances dirigeantes aux femmes en facilitant leur accès et en proposant des formations initiales. Ce qui n'est pas le cas du côté des clubs qui restent majoritairement masculins, à l'exception des disciplines constatées « plus féminines » (gymnastique volontaire, natation synchronisée, EPMM,...).

La comparaison avec les élus des collectivités est la suivante :

- Conseil général : 35 conseillers ; 29 H – 82.86% - 6 F – 17.14% ;
- Communes : 320 mairies ; 261 H – 81.56% - 59 F – 18.44%.

Nous pourrions en déduire que la vie associative est un peu plus ouverte à la parité ou du moins la facilite.

La problématique de l'engagement des bénévoles dans la direction des associations est générale en France, où l'on constate aussi un vieillissement des cadres et une tendance à la mise en sommeil voire à la disparition de petites associations qui n'arrivent pas à se renouveler suffisamment, problème auquel se rajoute soit l'isolement géographique, soit le manque d'adhérents, soit la crainte de prendre des responsabilités au vu des charges de plus en plus lourdes qui pèsent sur les bénévoles, soit tout cela cumulé.

Ce constat est plus marqué dans l'Allier du fait de la grande ruralité du département, mais aussi du nombre important de petites structures (près de 67% ont moins de 150 adhérents, 57% moins de 100 et 45% moins de 80) et dans la plupart des champs, sauf social et santé (voir analyse in-fine), plus de 38% ont un budget annuel inférieur à 10 000 €.

Il ressort des observations complémentaires mentionnées, que les associations de l'Allier ont des difficultés à mobiliser les jeunes de manière assez continue pour les fidéliser et leur faire prendre des initiatives de gestion, même accompagnées.

L'analyse du chapitre formation des bénévoles apporte quelques éclairages, mais ne suffit pas à expliquer ce désengagement ; parmi les hypothèses avancées, le manque de dynamisme associatif lié à la géographie rurale, le manque d'encouragement des anciens, le manque de mise en œuvre de plan de formation, de perspective de développement des activités, sont autant de facteurs possibles et constatés.

Le dispositif du service civique mis en place pour répondre aux attentes de la vie associative et à un éventuel besoin d'engagement des jeunes ne répond pas vraiment aux attentes en ce qui concerne ensuite la prise de fonction dans une association.

La plupart des jeunes utilisant ce dispositif pour espérer obtenir un pécule au vu des difficultés de trouver un emploi et espèrent que les acquis associatifs serviront ultérieurement dans un CV, ce qui semble être démenti par l'étude récente du Centre d'études de l'emploi de mai 2011 (voir références en annexe).

L'analyse faite aussi lors du colloque fait ressortir (en particulier dans les domaines sportifs, culturels et des loisirs), une « adhésion consommation », plus qu'une adhésion en vue d'une participation bénévole à la vie de l'association. Question générale posée dans l'étude nationale qui renvoie à des comportements liés à notre société de consommation, bien que 51% des français se disent attachés à l'engagement associatif et que 2 français sur 3 font partie ou ont fait partie d'une association (sans préciser le niveau d'engagement).

Les locaux et l'emploi associatif :

Points intéressants pour un fonctionnement et un développement d'activités, l'aspect matériel et la professionnalisation sont des points de débat qui sont revenus lors du colloque.

72.60% des associations disposent d'un local et parmi ces dernières, 77.36% en disposent par le biais de la mise à disposition d'une collectivité, dont 72% à titre gratuit. Parmi les structures n'ayant pas de gratuité, 66.34% d'entre-eux payent un loyer, 27.27% sont propriétaires et 9.09% ne payent que les charges.

Pour ces dernières, la plupart mentionnent soit des charges à une collectivité (ce qui signifie là aussi une mise à disposition directe), soit par le biais d'une maison des associations ou pour le milieu sportif, par le biais de maisons des sports (Moulins communauté en particulier, avec une gestion concédée au Comité départemental olympique et sportif).

Cette analyse est intéressante car elle montre la forte implication des collectivités par la mise à disposition de locaux, voire des charges induites liées, valorisation qui est mentionnée implicitement dans les dossiers type de demande de subvention, et dont le ministère en charge de la vie associative ainsi que la commission Européenne, incitent à valoriser dans les plans comptables associatifs comme dans les budgets.

Concernant l'emploi associatif :

- 53.42% des structures disposent d'un ou plusieurs salariés, soit pour l'ensemble des réponses 732 emplois représentant 518.71 ETP (équivalent temps plein) ;
- Parmi ces dernières, 26.71% disposent d'emplois aidés (contrats aidés CUI-CAE ; plans sport emploi ; emplois tremplin ; postes FONJEP) représentant 57.5 ETP (une grande majorité dans le domaine sportif et de l'éducation populaire.

L'analyse fait ressortir les points suivants :

- Les secteurs du social et de la santé disposent de la majorité des emplois, mais pour des associations fonctionnant comme une entreprise, « gérées » par un CA de bénévoles, qui répondent souvent à une commande publique ou jouant le rôle de « service public ». Elles sont subventionnées par l'État et/ou les collectivités territoriales (indirectement les subventions de fonctionnement englobent les coûts de l'emploi, auxquelles peuvent se rajouter les contrats aidés) ;
- Le secteur du sport dispose du plus grand pourcentage des emplois aidés (plus de 29% tous contrats confondus) ;
- Les associations, tous champs confondus, ne disposant pas majoritairement d'un budget annuel supérieur à 50 000 € et/ou ayant moins de 80 adhérents, mentionnent (à 96.73%) aucun emploi salarié, même en contrat aidé.
- Les 3.27% restant mentionnent un emploi aidé (dans chacune) et plus de 51 adhérents à plus de 100 adhérents.
- La majorité des emplois aidés le sont sur des postes en CDD (86%) et parfois sur des temps partiels (50 à 70% horaire).

Les points qui ressortent de ces résultats montrent la difficulté d'analyser en parallèle les retombées « réelles » en matière d'impact soit économique, soit social, soit de développement local, en ce qui concerne les emplois aidés dans le secteur associatif.

A l'exception des champs de la santé et du social, où des indicateurs précis existent, il n'est pas possible de répondre à cette interrogation, qui fait l'objet souvent d'un débat entre partenaires, surtout lors de l'attribution de subventions et de l'opportunité de pérenniser ou non les aides au vu de la non pérennisation possible de l'emploi qui reste précaire.

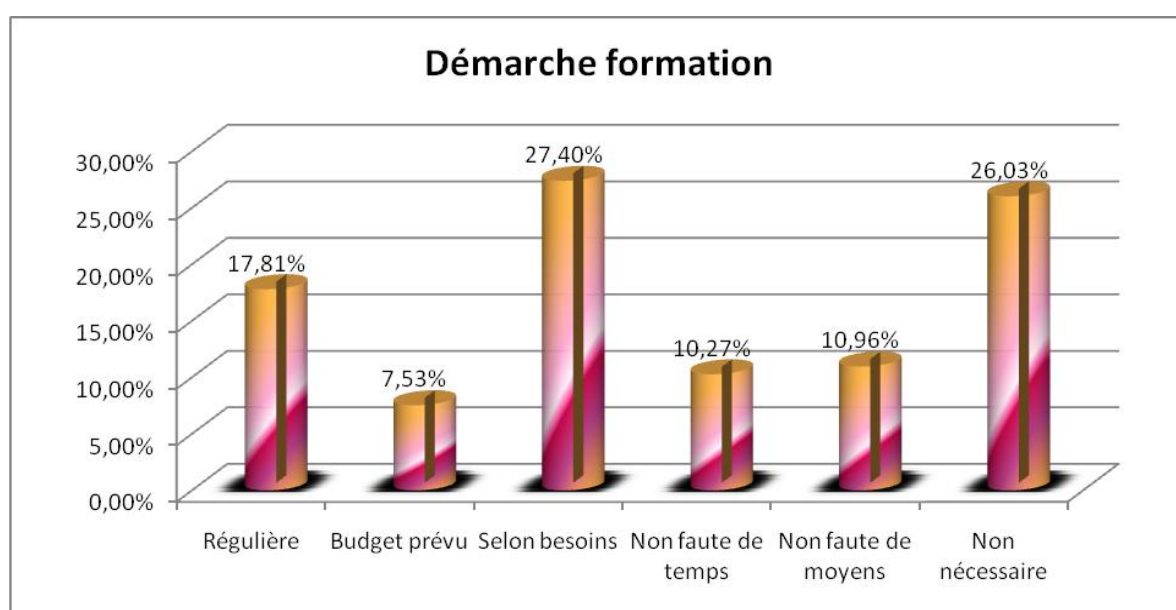
L'analyse purement budgétaire renvoie à l'étude 2010 sur l'état des lieux de la vie associative, qui mentionnait le « poids économique de la masse salariale » des associations dans l'Allier, qui représentait au total 140 millions d'€ pour environ 9 000 emplois. Mais ce constat n'intègre pas la masse financière des aides à l'emploi qui devrait être déduite, afin d'évaluer l'impact réel des emplois créés sans intervention de l'État.

3. La formation des bénévoles :

Concernant la formation en direction des bénévoles, il était intéressant de constater plusieurs points :

- la volonté de mise en œuvre d'une démarche de formation ;
- le volontariat, l'implication des bénévoles eux-mêmes ;
- la connaissance des aides à la formation existantes ;
- la connaissance du dispositif de reconnaissance nationale qu'est le certificat de formation à la gestion associative (CFGAs), ainsi que sa mise en place et son utilisation.

A la première interrogation, l'analyse des réponses montre une forte opposition en pourcentages entre les responsables associatifs qui proposent une démarche formation et ceux qui estiment que cela est non nécessaire (voir graphique).



Dans l'ensemble si l'on prend les trois premiers choix de réponse on constate que au total, 52.74% des associations estiment nécessaire la formation des bénévoles (incluant parfois juste une mise à jour des connaissances), et proposent soit une démarche régulière, soit prévoient un budget ou mettent en œuvre les moyens si nécessaire.

Cependant, près de l'autre moitié des associations (47.26%) ne mettent rien en œuvre faute de moyens ou de temps, ou jugent non nécessaire la démarche de réflexion et/ou la mise en place de formations.

Dans les réponses positives, il faut englober les quelques associations disposant de plusieurs professionnels et qui de fait intègrent les bénévoles de leur structure (généralement les membres du CA), mais sans grande incidence sur les statistiques, par contre si l'on considère que les 27.40% des réponses « selon les besoins » montrent qu'il n'y a pas de réflexion, de prévisionnel, voire de plan en ce qui concerne la formation et que la décision sera prise « aléatoirement », il ne reste qu'un peu plus de 26% des associations qui intègrent dans leur fonctionnement et projet la formation des bénévoles.

Sur la question concernant la volonté de se former, les bénévoles sont majoritairement très intéressés et volontaires, 52.06% d'entre eux sont prêts à suivre des formations (en lien avec l'activité de leur structure, ou pour la gestion de celle-ci). Cette question restant indépendante du choix associatif précédent, les associations ayant répondu « non nécessaire » ne se prononçaient pas ici, ce qui permet une analyse plus fine des réponses.

Intérêt des bénévoles

| | |
|-----------------------|---------|
| Très Vol | 8,22% |
| Plut Vol | 43,84% |
| Peu Motivés | 23,97% |
| Pas Intéressés | 7,53% |
| Non Rép | 16,44% |
| | 100,00% |

Même en considérant qu'un peu plus de 16% n'ont pas répondu, les bénévoles sont majoritairement volontaires pour suivre des formations, et en tenant compte des remarques complémentaires mentionnées, qu'elles soient prises en charge, sur des périodes courtes de 1 à 3 journées consécutives maximum. Cela peut se comprendre de la part de bénévoles qui ont aussi une vie professionnelle et familiale par ailleurs.

La connaissance des diverses aides publiques pour l'accès à la formation (en particulier les fonds du CDVA pour les associations hors champ sportif), ne sont pas vraiment connues des bénévoles. Le fond CNDS pour le sport est bien sur beaucoup plus connu car le réseau d'information fédéral diffuse l'information, cependant les formations n'étant plus prises en compte pour les clubs (regroupement aux comités), les responsables mentionnent dans leur réponse qu'ils connaissent les dispositifs, mais ne les utilisent pas car refusés.

La majorité des réponses (46.58%), mentionne une méconnaissance, mais les dirigeants souhaiteraient plus d'information, ce qui renvoie à la partie « propositions » de cette enquête sur la clarification des différentes aides, les procédures et les démarches.

Aides publiques

| | |
|---------------------------|---------|
| Oui Utilisé | 19,86% |
| Oui Jamais utilisé | 17,12% |
| Non Intéressé | 15,07% |
| Non mais peut-être | 46,58% |
| Non Réponse | 1,37% |
| | 100,00% |

CFGA

| | |
|--------------------------------|---------|
| Oui utilisé | 2,05% |
| Oui mais pers d'inscrit | 11,64% |
| Non mais intéressant | 52,74% |
| Non prioritaire | 33,56% |
| Non réponse | 00,00% |
| | 100,00% |

Concernant la formation au CFGA, celle-ci est (très) méconnue (52.74% ne la connaissent pas mais seraient intéressés), seulement 2% l'ont mis en œuvre et près de 12% l'ont proposé sans succès car personne ne s'y est inscrit.

Cela pose le questionnement de la diffusion précise, correcte, efficace de l'information, ainsi que de l'organisation et de l'utilité (peut-être) pour les bénévoles concernés, d'obtenir ce certificat. La communication paraît primordiale sur son utilité, ses avantages et les retombées possibles de son acquisition. Plus de 33% des responsables associatifs l'estiment non prioritaire, point à éclaircir afin de déterminer si c'est par méconnaissance, par crainte de complication administrative, de dépenses supplémentaires, ... la communication doit porter aussi sur le fait que le CFGA est gratuit, ou à coût très modéré pour les bénévoles ou leur association et que des subventions sont prévues pour sa mise en œuvre par le biais du CDVA susmentionné.

4. Les relations partenariales :

Les relations associations, État, collectivités, ainsi que la connaissance et l'utilisation des réseaux d'aide à la vie associative, sont la pierre angulaire du fonctionnement associatif, mais aussi des différents partenariats qui peuvent être mis en œuvre.

Les attentes peuvent être diverses, l'étude permet de mieux comprendre la vision et la connaissance que dispose le milieu associatif au regard de son environnement.

Concernant l'aide au projet et les formations, les attentes principales envers l'État sont des moyens financiers et des conseils techniques (33%) ou pour (32.35%) une aide financière seule.

| Etat | |
|---------------------|---------|
| Moy Finan | 32,35% |
| Cons Tech | 5,15% |
| Les deux | 33,09% |
| Offre Format | 16,91% |
| Rappro Asso | 12,50% |
| | 100,00% |

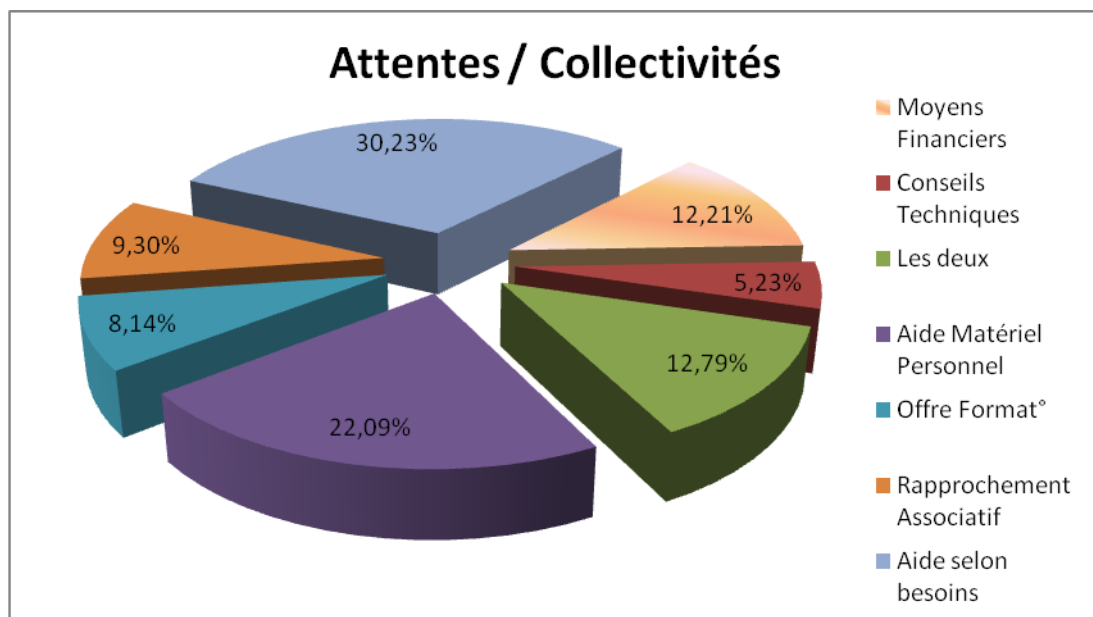
Le cumul moyens financiers et les deux (moyens financiers + conseils techniques) dépassent les 65%, alors que des conseils techniques seuls représentent un peu plus de 5%. Cela peut s'expliquer par le fait que l'État a déjà contribué à la mise en place de nombreuses structures d'aide et d'information en direction du tissu associatif, alors que les moyens financiers restent le « nerf » vital du fonctionnement et de l'aide au projet.

Les 12.5% concernant le rapprochement associatif se retrouve plus loin dans l'étude et à fait l'objet de débat lors du colloque, car, surtout en milieu rural, la mutualisation de moyens est un atout de plus en plus efficace, voire essentiel pour se maintenir et développer ses actions et/ou formations.

Les attentes au regard des collectivités sont par contre différentes, et contrairement à ce qui revient souvent dans les débats sur les financements associatifs, ce n'est pas en priorité la subvention qui émane de ces attentes, mais bien une relation partenariale et une aide adaptées au projet.

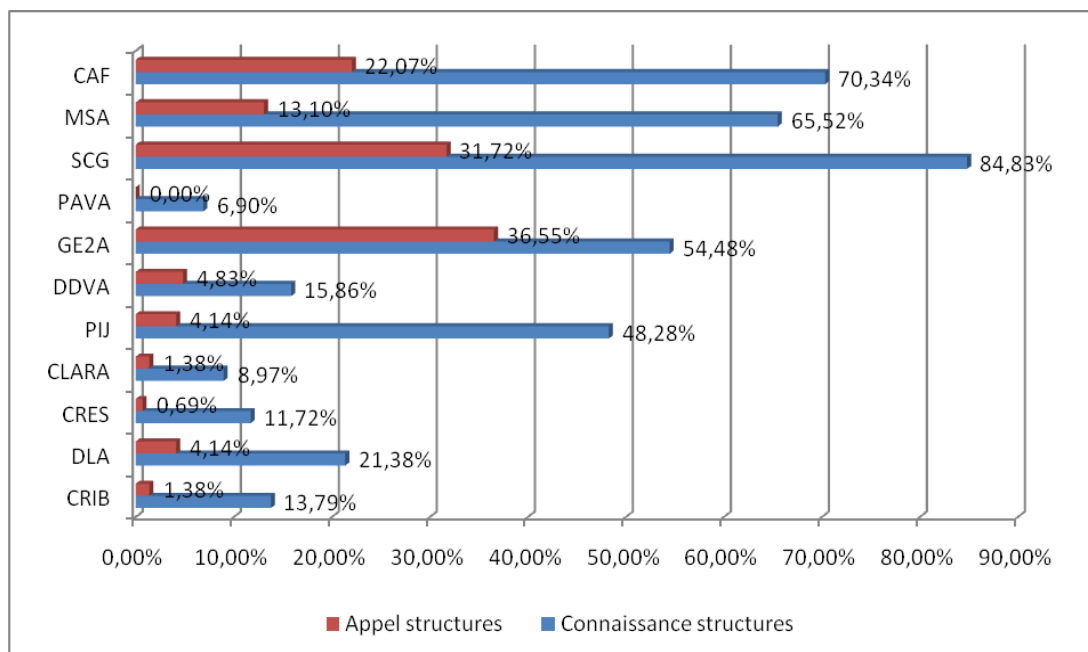
Deux grandes attentes se dégagent des réponses :

- En premier lieu (30%) une aide fonction des besoins liés au projet ou aux activités mises en place, donc plus souple qu'un simple financement (qui est parfois insuffisant ou aléatoire), mais répondant à l'attente que peut avoir l'association lors d'une situation précise. Cette réponse ne nécessite pas forcément un investissement supplémentaire de la collectivité, mais plutôt une mise à disposition de l'existant (matériel, local, moyens humains, transport), aide qui sera valorisée à la place du financement qui ne couvrirait pas forcément les charges inhérentes, et cependant cela peut être aussi un financement dans les cas où c'est ce besoin qui ressort du projet, ayant déjà répondu aux autres.
- En second lieu (22%) c'est une aide en matériel et/ou en personnel, ce qui confirme que les associations semblent préférer des apports autres que financier de la part des collectivités. Ce qui induit un vrai partenariat, voire un conventionnement, et au vu des remarques complémentaires, l'analyse qui peut en être faite est un partage des aides entre l'État (rôle de financeur sur projet) et les collectivités qui disposant déjà de capacités matérielles et humaines pourraient compléter une convention tri partite.
- Il n'est pas à négliger non plus le cumul moyens financiers + moyens financiers et conseils techniques (25%) qui complète l'analyse ci-dessus concernant les attentes autres qu'en subventions, s'inscrivant dans le rôle de partenaires proches du terrain que peuvent assurer les collectivités. Toutes les attentes souhaitées dépassent de loin la seule attente financière qui est de 12.21%. Le rôle de médiateur et/ou coordonnateur en aidant au rapprochement associatif local se complète avec celui attendu aussi de l'État.



La connaissance des dispositifs est par contre surprenante, mais reflète bien la situation générale en France qui est relevée dans les différentes enquêtes. Un « mille feuilles » de structures, labels, réseaux, sites, ... qui doivent (devraient) répondre aux attentes de la vie associative dans différents les domaines de sa gestion, développement, formation, conseils, soutien technique, etc.

Les questions devaient permettre d'évaluer la connaissance des différents dispositifs existants, en ne précisant que leur sigle (puisque c'est à partir de ce dernier que l'on communique le plus souvent), et en évaluant aussi auprès desquels les associations ont fait ou font le plus appel dans leurs démarches de recherche d'information, de conseil ou d'aide.



Les dispositifs concernés sont tous présentés comme lieu ressource pour la vie associative, en tant que lieu d'information, d'aide, conseil, soutien ou de structuration potentielle, pas forcément de financement (CAF, MSA, services jeunesse, sports, vie associative du conseil Général).

Le constat est éloquent (en bleu sur le graphique) :

- En matière de connaissance, toutes sont connues, même si pour certaines cela est très limité, les réseaux ou lieux d'accueil ne parlent parfois qu'à quelques associations ;
- Le niveau de connaissance est par contre très différent, les services du Conseil Général (qui diffusent et mettent en œuvre des actions en direction des associations et de la jeunesse) viennent en tête très largement, tous champs confondus ;
- La CAF et la MSA qui travaillent de longue date avec le milieu associatif, parfois encore en partenariat avec les services de l'État, sont aussi très connus ;
- Enfin le groupement d'employeur GE2A et les PIJ sont aussi connus pour leurs actions dans les différents champs associatifs sans spécialisation ou sectorisation (sport, jeunesse éducation populaire, culture, ...), les deux s'adressant indifféremment à tous les secteurs de la vie associative ;

- A contrario, les réseaux chargés de l'aide à la vie associative, à sa professionnalisation, à la formation des bénévoles, comme le DLA, le réseau CLARA, et la CRES, semblent être vus comme très spécialisés et ne concernant que les structures déjà « professionnalisées » ou dans le champ économique. La communication et l'information est certainement à retravailler (comme déjà mentionné supra et abordés plus loin dans le champ communication) ;
- Le CRIB rattaché au Comité départemental olympique et sportif (CDOS) à Moulins, n'est connu essentiellement que des comités sportifs. Les clubs (à très peu d'exception), ne visualisent pas son action. Les associations non sportives s'adressent plutôt à la ligue de l'enseignement ou à leur propre réseau ;
- Enfin, le DDVA est relativement peu connu, vu que sa prise de fonction au 1^{er} septembre 2010 et le développement des actions en cours, n'ont pas encore fait suffisamment de retombées d'une part, et que la mise en place des pages internet « vie associative » sur le site de la préfecture, comme les études en cours ainsi que la relance de la Mission d'accueil et d'information des associations (MAIA) sont très récentes.

Pour l'appel aux structures concernées, les résultats sont fonction des besoins et des projets et/ou financements nécessaires (en rouge sur le graphique) :

- Le groupement GE2A vient en tête, principalement en ce qui concerne le besoin de mise à disposition de personnel (sportif ou socio-éducatif), et en second lieu pour sa mission d'information et de formation, en particulier au CFGA susmentionné ;
- Les services du Conseil Général, ceux de la MSA et de la CAF répondent aussi aux attentes de plusieurs associations, pour les fonctions de conseil et/ou de partenaires financiers potentiels ;
- Le DLA est mentionné principalement par des structures qui se sont professionnalisées, comme pour la CRES par ailleurs, le réseau CLARA est connu surtout par son antenne support à la ligue de l'enseignement, sinon (rubrique communication) il est quasiment inconnu et mentionné par certains comme un empilement supplémentaire de label et/ou structure dont les missions sont déjà organisées par d'autres ;
- La communication faite pour faire connaître l'existence du DDVA et de ses missions font que le tissu associatif commence à faire appel à ses services, pas de manière importante lors des résultats de l'enquête, plus au moment de l'analyse et surtout après le colloque suscité ;
- Enfin le PIJ est mentionné par différentes associations, tous champs confondus, comme un lieu d'information générale où les responsables associatifs vont chercher une information générale ou plus souvent une adresse ou un site où ils trouveront la réponse à leurs attentes.

Point à prendre en compte, près de 77% des structures mentionnent un besoin de clarification sur le « qui fait quoi » pour ces différents réseaux et/ou labels. Il semble urgent de mettre en œuvre une information centralisée des différents dispositifs, à qui ils s'adressent, et de mettre à plat les différents labels décernés, afin de clarifier leur utilité et d'avoir une meilleure vision tant pour les professionnels que pour les associations. Ce travail à d'ailleurs été proposé par la Direction de la jeunesse et de la vie associative au ministère, dans le cadre de l'étude nationale sur les associations et le bénévolat.

Autre point intéressant, après la réforme générale des politiques publiques (RGPP) qui a vu la fusion de plusieurs directions des services déconcentrés de l'État, un peu plus de 65% des associations connaissent et ont eu des échanges (téléphoniques ou sur place) avec la nouvelle DDCSPP issue de cette fusion. Si le grand public semble encore ne pas bien connaître les nouvelles appellations (sondage SOFRES de février 2011), la vie associative ayant un partenariat « privilégié » avec les services de l'État, a plutôt bien intégré le changement, au moins de nom et de lieu.

Concernant les partenariats que les associations développent avec leur réseau, leur comité, ou d'autres structures en matière de formation pour les bénévoles, l'ensemble est plutôt satisfaisant à près de 55% des cas.

| Réseau | |
|------------------|--------|
| Form Adaptée | 54,79% |
| Form Coût Élevé | 11,64% |
| Form Non Adaptée | 14,38% |
| Pas de Form | 11,64% |
| Non Affilié | 7,53% |
| 100,00% | |

Nous pouvons noter que 7.5% des associations n'ont pas d'affiliation et parmi elles plus de 95% souhaiteraient participer à des regroupements de formation des bénévoles avec d'autres structures.

Si plus de la moitié sont satisfaits, le cumul des trois autres réponses (coût élevé, non adapté, ou inexistant, total de 37.66%) montre qu'il reste encore un travail d'information, d'aide et de structuration à faire pour répondre aux attentes de ces bénévoles.

61% souhaitent là aussi connaître les possibilités de rapprochement et de mise en commun dans un territoire donné.

5. La communication :

Indépendamment de la question initiale sur la possession d'un ordinateur et/ou d'un abonnement internet, l'utilisation de ce dernier (où que ce soit) , pour les besoins de l'association et des bénévoles, permet de voir l'évolution des nouvelles technologies de communication auprès de la vie associative, et surtout si l'utilisation en est aisée, commune, si les personnes semblent formées (quelle que soit le comment de leur maîtrise).

C'est un point intéressant pour la mise en place d'éventuelles formations si le besoin était exprimé.

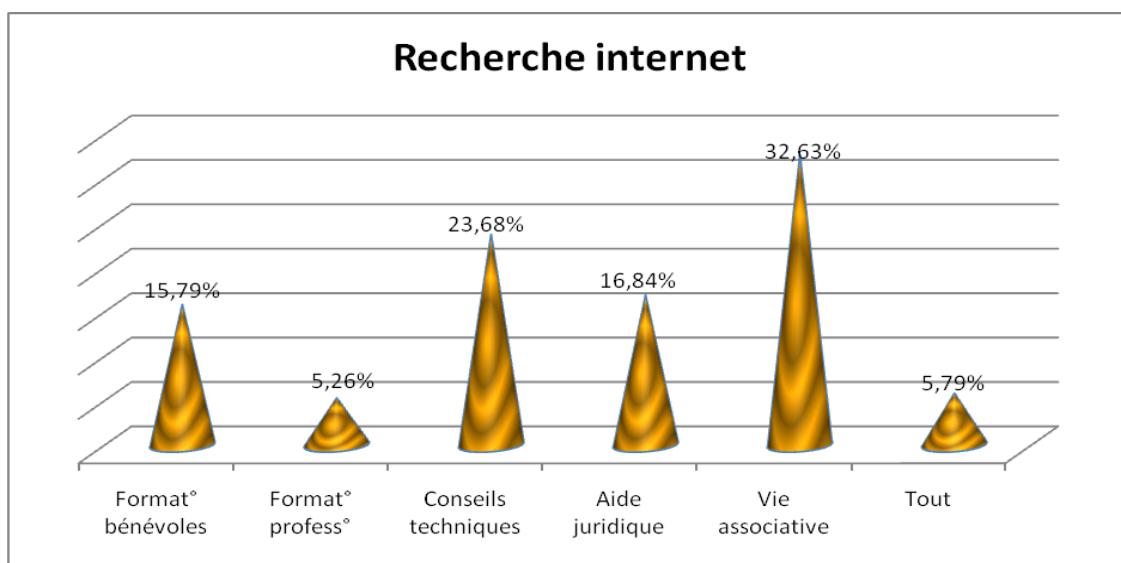
L'analyse des réponses fait ressortir une utilisation courante et sans trop de difficultés.

| Recherche internet | |
|--------------------|--------|
| Oui | 66,44% |
| Non | 33,56% |
| Régulièrement | 47,42% |
| Quelquefois | 47,42% |
| Très rarement | 5,15% |

Plus de 66% mentionnent une utilisation (recherche et /ou communication) dont 47% régulièrement et 47% quelquefois (soit près de 95% au total).

Les 33.5% ne l'utilisant pas pour la recherche d'information et/ou de formations, l'utilisent en majorité cependant pour communiquer par courriel.

Les domaines d'utilisation sont les suivants :



Les informations générales sur la vie associative l'emportent à plus de 32%, suivies par les besoins en conseils techniques (surtout par les associations spécialisées, sport, culture).

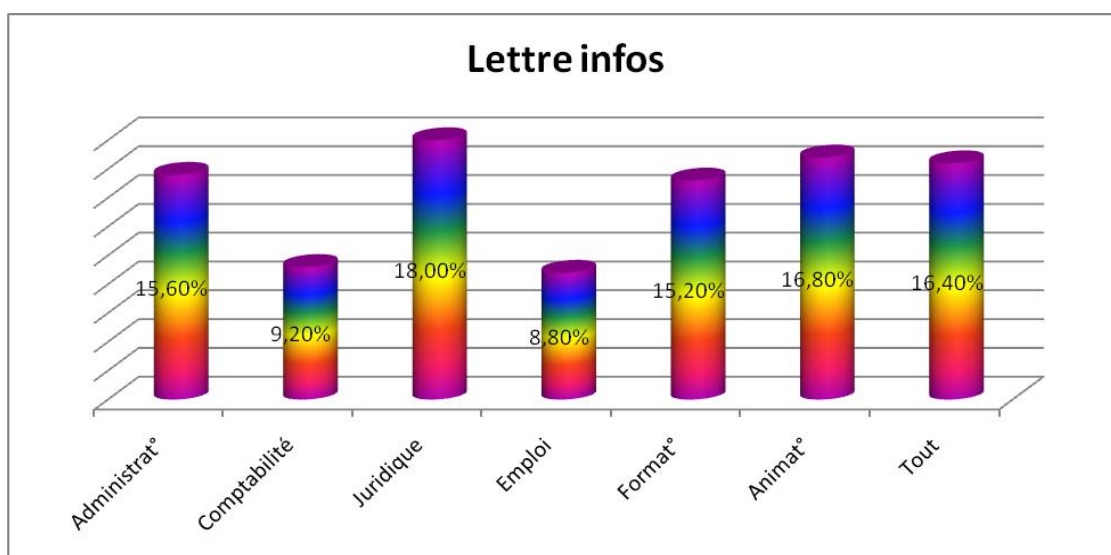
La recherche reste assez ciblée, puisque seulement \approx 6% des structures recherchent un peu tout dans les choix proposés.

La formation des bénévoles comme l'aide juridique viennent ensuite comme points d'intérêt non négligeables, surtout en matière de conseil juridique, ce qui a été signalé lors du colloque, où la responsabilité des dirigeants comme des animateurs est de plus en plus soumise à des contraintes voire des sanctions.

L'intérêt d'une lettre électronique d'information est mentionnée à 82.19% de oui concernant l'utilité et la réception par les associations de ce type de courriel et ce de manière régulière (1 par mois à 1 par bimestre), sur les thématiques proposées ci-après.

Les attentes font ressortir une meilleure structuration du label (et support par une structure) CRIB, une simplification des lieux d'information ou d'aide au bénévolat (ce qui rejoint l'enquête nationale mentionnant un regroupement dans peu de structures, sous un seul label, et de manière interministérielle ce qui réduirait et centraliserait plus efficacement les coûts).

Thématiques sur la lettre d'information électronique :



Le souhait qui prédomine concerne les informations juridiques. C'est un point qui devient la préoccupation des cadres comme mentionné ci-dessus. Les revues spécialisées dans la vie associative ne s'y trompent pas puisqu'elles couvrent par leurs articles environ 40% des thèmes abordés.

Cependant il en ressort aussi un besoin d'information général, adapté à la période et aux attentes, fonction de l'actualité (16.40%) et des attentes en matière d'animation, administratives (gestion) et de formation presque au même niveau.

La comptabilité et l'emploi restant en arrière (9%), peut-être parce que suffisamment traités par les réseaux, les formations et les revues associatives.

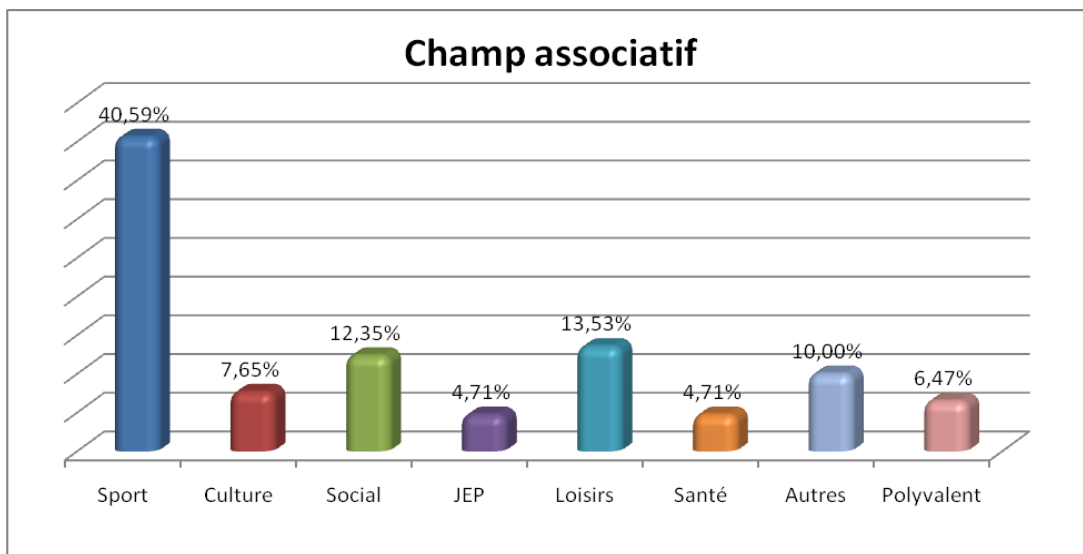
Concernant la connaissance du DDVA et son interrogation en tant que de besoin, les réponses rejoignent celles mentionnées ci-avant, 25% ont eu des échanges mais seulement 4% ont fait appel à lui pour des questions techniques précises. Par contre la connaissance de l'espace « vie associative » sur le site internet des administrations de la préfecture est connu à plus de 33%, ce qui montre un intérêt (et peut-être une bonne diffusion de l'information).

6. Le champ associatif :

Comme mentionné en début du document, le taux de réponse au questionnaire de 31.40% est élevé et suffisamment représentatif par la composition des champs associatifs pour fiabiliser les réponses et l'analyse.

Les champs plus faibles (JEP 5% et santé 5%) sont proportionnels à leur représentativité sur le département et les réponses suffisamment précises pour permettre une bonne interprétation. Le champ sportif assez dominant a été ramené à une juste moyenne dans l'analyse des réponses en séparant les problématiques spécifiques à ce milieu.

Les réponses sont réparties de la manière suivante :



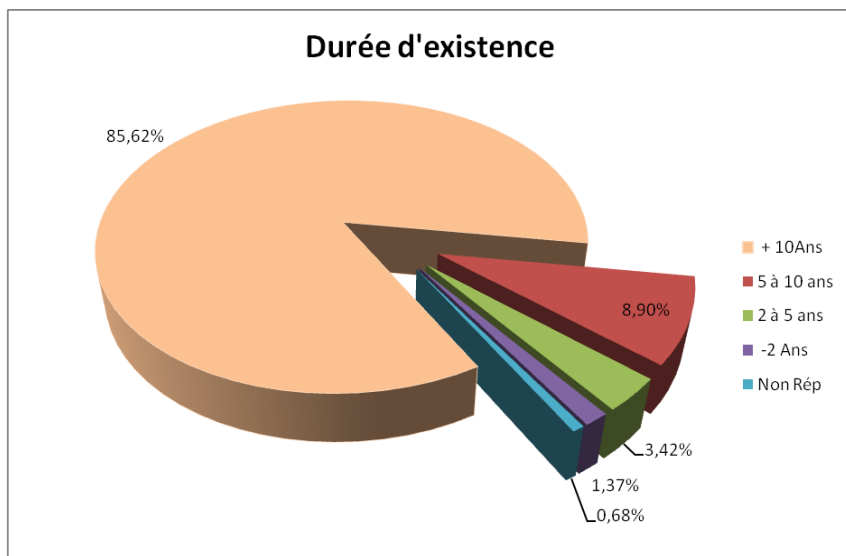
La durée d'existence des associations de l'Allier est pour une très grande majorité des structures nettement supérieure à 10 ans, ce qui peut être appréhendé de deux manières :

- Soit les associations se sont développées et ont pérennisées sur les territoires en confirmant une nécessité locale et une bonne santé par le renouvellement de ses adhérents ;
- Soit nous pouvons y voir un vieillissement des structures et un appauvrissement du tissu associatif avec un manque de renouvellement de ses membres.

Au vu des réponses, plusieurs points sont à suivre de près pour les décisions qui seront prises afin de répondre aux attentes des bénévoles et de la vie associative au sens large :

- Dans près de 86% des structures ayant une existence supérieure à 10 ans, plus de 60% d'entre-elles mentionnent plus de 20 ans (années 90) et 35% plus de 30 ans (années 80) ;
- Le renouvellement des cadres se fait très mal (cf p12) et la structure associative moyenne est inférieure à 50 adhérents, ne disposant pratiquement pas de salarié (et si c'est le cas uniquement en contrat aidé et en CDD) ;
- La dispersion géographique ne permet pas des rapprochements faciles et les réseaux structurants sont faibles ;
- La faiblesse des budgets (voir tableau ci-après) principalement lié aux petites structures (moins de 100 adhérents), non professionnelles, ne permet pas de développer des projets ou actions permettant un impact local suffisant, sauf en ce qui concerne le secteur des loisirs fortement subventionné ;

- Enfin les secteurs de la santé et du social sont ceux qui bénéficient des plus fortes aides et qui ont professionnalisé leur fonctionnement, mais répondent aussi aux « commandes » publiques de l'Etat et/ou des collectivités. L'action sociale étant actuellement une priorité du gouvernement ainsi que des collectivités territoriales.

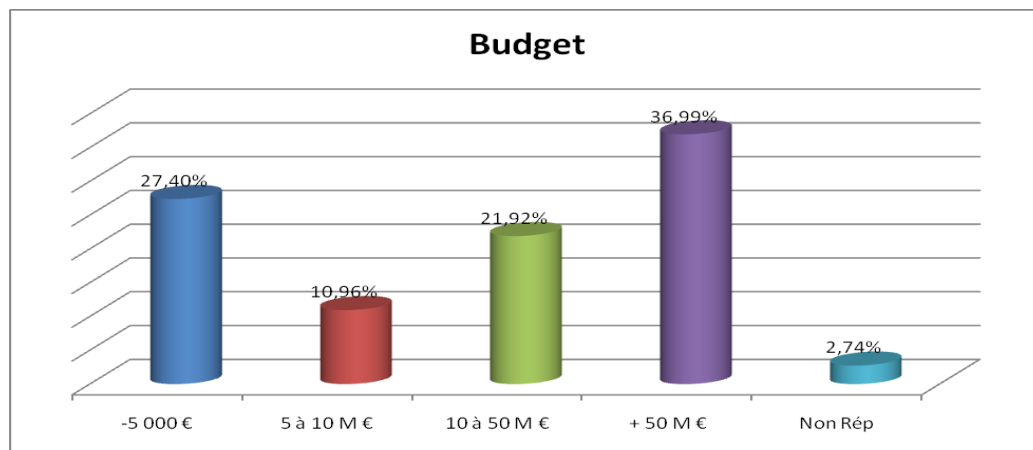


Pour mémoire, le taux de renouvellement associatif dans l'Allier est inférieur à la moyenne régionale comme nationale, et le taux de disparition légèrement supérieur, même si le solde reste cependant positif.

La taille moyenne au regard des territoires montre une dispersion des associations, qui restent attachées principalement à un besoin local avec de faibles moyens.

Les budgets annuels de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

- Près des 37% mentionnant un budget supérieur à 50 000 € sont soit les associations œuvrant dans le secteur de la santé et/ou du social et répondant à des « commandes publiques » ou rendant un « service public » et bénéficiant du volume le plus important des subventions, soit pour quelques autres (15% de cet ensemble) des comités départementaux sportifs ayant souvent des professionnels pour leur gestion et animation (foot, tennis, golf, équitation, gymnastique, ...), le secteur des loisirs dont les centres d'accueil collectif de mineurs subventionnés par les collectivités, le secteur culturel ;
- Près de 38.5% d'associations ont un budget global inférieur à 10 000 € dont 27.4% inférieur à 5 000 € et 22% compris entre 10 et 50 000 €.



Ces données rejoignent l'enquête nationale qui mentionne qu'en France 96.6% des associations sans salarié ont un budget annuel inférieur à 50 000 € et en parallèle 44% des associations disposant de salariés ont ce même seuil (la plupart disposant de contrats aidés).

Pour comparaison, toujours nationale, 82% des aides financières (toutes collectivités) vont aux associations disposant de salariés et d'un budget supérieur à 100 000 € contre 18% aux autres, d'un budget inférieur (et souvent sans salarié).

V. Les conséquences :

L'ensemble du recueil de ces données et leur analyse, complémentaire de l'étude sur l'état des lieux de la vie associative dans l'Allier et des résultats du colloque sur le « bénévolat, volontariat et vie associative », doivent permettre de mieux appréhender la situation de l'ensemble du champ associatif et des problématiques des bénévoles.

Ces données, qui permettent une photographie à un instant précis (1^{er} semestre 2011), peuvent être comparées à celles obtenues lors d'enquêtes menées au niveau régional comme au niveau national, et même lorsqu'elles existent, aux enquêtes sur d'autres départements ayant (à peu près) les mêmes caractéristiques.

La diffusion très large de ces informations, en particulier auprès des responsables de collectivités, des élus, des instances représentatives de la vie associative et, point non négligeable, au niveau national dans le cadre des actions menées lors de l'année Européenne du bénévolat et du volontariat, peut impacter le regard des politiques publiques et (faut-il l'espérer) des décisions en matière d'aides publiques au sens large du terme, c'est-à-dire pas seulement financières.

Les réseaux, dans quelque champ associatif qu'ils soient, peuvent aussi se saisir de ces études afin de mieux travailler avec leurs adhérents et créer des partenariats plus précis et répondant mieux aux attentes exprimées.

Le regard et les décisions d'ensemble peuvent être amenées dans le cadre d'un partenariat de travail élargi, où le mouvement associatif deviendrait (pour là où il ne l'est pas) un véritable partenaire de travail, jouant son rôle (économique, social, ...) sur un territoire donné, et ce dans le cadre d'un projet concerté, en particulier en ce qui concerne la formation des bénévoles et l'acquisition de compétences, ne débouchant pas forcément sur une professionnalisation des associations, car beaucoup d'entre-elles ne le souhaitent pas.

Les partenariats peuvent (doivent) l'être aussi au niveau inter associatif sur un territoire (étude par bassin de vie et non plus seulement sur des territoires géopolitiques), en prenant en compte les attentes en matière de regroupement et mettant, dans certains domaines, un terme aux scissions classiques des champs (sports, jeunesse, culture, social, ...), en regroupant et échangeant les compétences existantes, ainsi que les apports formatifs qui peuvent être mutualisés.

VI. Propositions :

1- Communication des résultats et échanges :

- ✓ Une fois cette étude terminée, il s'agit de communiquer à l'ensemble des membres de la MAIA (courant décembre 2011) les conclusions et les propositions de travail et d'en débattre;
- ✓ En parallèle, dès la rentrée de septembre 2011, les résultats de cette enquête et les conclusions du colloque, devraient permettre un travail de concertation entre la DDCSPP/DDVA et les élus du conseil général, en charge de l'aménagement du territoire et de la vie associative ;
- ✓ Une présentation des problématiques et des propositions pour y répondre pourraient aussi être transmises, dans le cadre de l'année Européenne susmentionnée, aux élus parlementaires qui par leur représentativité peuvent impacter les choix au niveau national ;
- ✓ Dans le cadre aussi de cette même année Européenne, l'information de ce travail sera diffusée à la DJEPVA auprès du secrétariat à la jeunesse et à la vie associative, communication permettant de rendre compte de l'évolution et des difficultés rencontrées sur le département de l'Allier, en particulier lors des regroupements et échanges nationaux de l'ensemble des DDVA, et de solliciter auprès des ministères concernés des aides éventuelles ;
- ✓ Information au niveau régional, dans le cadre des partenariats financiers avec la Direction régionale (DRJSCS) d'une part, et du Conseil Régional d'autre part ;
- ✓ Enfin, le mouvement associatif lui-même peut être amené à réagir, à apporter des propositions complémentaires, à interpeller ces réseaux comme les partenaires avec qui il est amené à échanger voire conventionner.

2- Actions à mener et orientations à court et moyen terme :

- ✓ Après la diffusion de l'ensemble des documents, le premier point est de terminer l'étude menée depuis 2010 sur les bassins de vie repérés dans le département, susceptibles par leur dynamisme, d'impulser un véritable partenariat en matière de développement de la vie associative, particulièrement (dans un premier temps) concernant la mise en place de formations pour les bénévoles, correspondant à leurs attentes (cette étude entrant dans le cadre d'une action expérimentale retenue au titre des financements du CDVA régional);

- ✓ L'année 2012 verra le début de l'expérimentation des actions de formation des bénévoles par « bassin de vie » repérés, et ce après avoir contractualisé avec les partenaires concernés d'une part, et s'être appuyé sur un organisme en capacité de porter les formations sur ce ou ces territoires d'autre part ;
- ✓ Au-delà des formations, il sera nécessaire d'étudier la possibilité (outre l'espace vie associative sur le site internet des administrations), de diffuser une e-lettre d'information aux associations qui le souhaiteraient, et surtout de réfléchir à son contenu, son alimentation et sa diffusion ;
- ✓ L'inventaire des moyens matériels et/ou humains qui peuvent être mis à disposition par bassin de vie, les conditions, les conventions, sera un chantier qui peut être démarré courant 2012 afin de contractualiser un fonctionnement et des relations avec le tissu associatif qui ne soit pas basé que sur des financements ;
- ✓ L'étude menée au niveau national sur l'opportunité de maintenir ou non certains labels, ou de les regrouper en un seul avec un cahier des charges précis (exemple des Points d'accueils à la vie associative – PAVA), sans rajouter une couche aux mille-feuilles existants, mais en allant vers une clarté et une simplification, devrait permettre d'orienter en département une vraie politique d'information et d'appui à la vie associative en supprimant les redondances et en réorientant les crédits nécessaires à ce résultat ;
- ✓ Les démarches de simplifications en cours seront aussi à diffuser sur le département. Il conviendra d'y apporter le soutien technique nécessaire à leurs mises en application (déclarations électroniques, répertoire national des associations, subventions dématérialisées, reconnaissance Européenne, ...), ainsi que les aides aux bénévoles en matière de reconnaissance, suivi et formations (passeport des bénévoles, livret de compétences, CFGA ou modules experts) ;
- ✓ Une meilleure connaissance aussi des outils existant, des guides, des sites internet, comme des personnes ressources est à finaliser. Ce travail a déjà commencé depuis fin 2010 avec la réactivation de la MAIA, la mise en place d'un espace internet vie associative, la diffusion de la pochette « Lieux de ressources pour la vie associative dans l'Allier », initiée par la DDCSPP, lors des colloques et autres regroupements.
- ✓ Un regroupement annuel en direction du mouvement associatif pourrait aussi être l'occasion de concrétiser les échanges inter associatifs, partenaires, institutions, et de faire régulièrement un état des lieux des problématiques et de l'avancement des réponses apportées (conférence départementale de la vie associative de l'Allier par exemple, comme cela se pratique dans de nombreux départements, en collaboration avec le Conseil Général et l'association des maires et présidents des EPCI du département).

Conclusion :

Les études mise en œuvre visent quelquefois plusieurs objectifs, mais surtout apportent un éclairage au regard d'une situation donnée en un temps précis qui est celui de la fin de l'étude et de son analyse.

Il est important en ce qui concerne la vie associative de l'Allier, que le résultat de tout le travail qui a été initié depuis le dernier trimestre 2010, ne reste pas seulement « un cliché photographique intéressant », mais permette de débattre de l'existant afin de mieux percevoir les difficultés rencontrées, pour y faire face ou du moins y apporter les meilleures réponses.

Il n'est pas forcément nécessaire de répondre à toutes les attentes en même temps ou au plus vite, mais de prioriser les actions à mener, de le faire de manière concertée, et surtout de définir une « politique d'action » partenariale en fonction des moyens, même minimes et/ou réduits, de chacun, car c'est le cumul de l'ensemble de ces moyens qui pourront apporter des solutions à ces attentes.

La vie associative est la résultante en France d'un engouement qui s'est développé de manière croissante, grâce entre autres à la particularité juridique Française de la loi 1901. Au vu de l'ensemble des statistiques nationales, régionales et de ces travaux menés dans l'Allier, c'est le rôle maintenant des différents acteurs de se positionner et de définir quelle sera la réponse « politique », ainsi que les choix à faire pour définir les axes de réponse, ainsi que les moyens.

En sachant que la vie associative représente un domaine vaste, mouvant, et que les besoins doivent être évalués, tout comme les actions. L'impact (qu'il soit social, économique, de développement local), du fait des associations et de leurs bénévoles, ne se mesure qu'avec les critères locaux que chaque acteur, intervenant dans le projet et/ou le budget, veut bien définir en fonction des choix eux aussi politiques, économiques, sociaux qui seront définis initialement. Ces choix se feront soit individuellement, soit en partenariat, ce qui est certainement la meilleure réponse à apporter aux attentes exprimées.

Le travail du DDVA est, entre autres, de sensibiliser l'ensemble des partenaires concernés, d'apporter les outils et les réflexions, de favoriser le débat et autant se faire que peut d'éclairer par des conseils techniques. Il doit rester aussi à l'écoute du tissu associatif dans sa large représentation et s'appuyer sur une MAIA régulièrement informée et à même de l'éclairer en retour pour les conseils et réponses à apporter.



Annexes

Glossaire

Annexe 1 : Carte du bénévolat en France

Annexe 2 : Compte-rendu de la conférence débat à l'INJEP sur les jeunes et la vie associative

Annexe 3 : Extrait de l'étude de l'observatoire de la jeunesse de l'INJEP

Annexe 4 : Synthèse des contrats aidés dans l'Allier

Annexe 5 : Questionnaire de l'enquête

Annexe 6 : Compte-rendu des 4 ateliers du colloque « bénévoles, volontaires et vie associative » du 14 mai 2011 à Moulins.

Glossaire :

- **CA** Conseil d'administration (organe exécutif dans les associations)
- **CAF** Caisse d'allocations familiales
- **CDD** Contrat à durée déterminée (CDI indéterminé)
- **CDOS** Comité départemental olympique et sportif
- **CDVA** Conseil du développement de la vie associative (fond pour le financement des formations des bénévoles, hors champ sportif)
- **CFGGA** Certificat de formation à la gestion associative
- **CG** Conseil général
- **CNDS** Centre national pour le développement du sport (fond pour le financement des actions sportives)
- **CRES** Chambre régionale de l'économie sociale
- **CRIB** Centre de ressources et d'information des bénévoles (label)
- **CUI/CAE** Contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (pour le secteur non marchand, CUI/CIE « initiative emploi » dans le secteur marchand)
- **DDCSPP** Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (fusion de plusieurs directions après la RGPP)
- **DDVA** Délégué départemental à la vie associative (un par département)
- **DJEPVA** Direction de la jeunesse et de la vie associative (auprès du secrétariat d'État)
- **DLA** Dispositif local d'accompagnement (appui et conseils aux structures qui développent des activités d'utilité sociale)
- **DRJSCS** Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (fusion après la RGPP de Jeunesse et sports et des DRASS)
- **EPCI** Établissement public de coopération intercommunale
- **ETP** Équivalent temps plein (cumul des postes en total horaire)
- **FONJEP** Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (rassemble les crédits destinés à la rémunération des animateurs)
- **GE2A** Groupement d'employeurs associatifs d'Auvergne

- **JEP** Jeunesse et éducation populaire
- **MAIA** Mission d'accueil et d'information des associations
- **MSA** Mutualité sociale agricole
- **PAVA** Point d'accueil à la vie associative (label délivré à une structure après signature d'une charte)
- **PIJ** Point d'information jeunesse (label)
- **PSE** Plan sport emploi (aide au financement d'emplois sportifs)
- **RGPP** Réforme générale des politiques publiques
- **VA** Vie associative